

République Tunisienne  
Ministère des Affaires de Femme, de la Famille,  
de l'Enfance et des Personnes Agées



# **RÉSUMÉ DU RAPPORT NATIONAL SUR LA SITUATION DE L'ENFANCE EN TUNISIE 2008**

**Observatoire d'Information, de Formation, de Documentation  
et d'Etudes pour la Protection des Droits de l'Enfant**

Septembre 2009

## Introduction

La Tunisie a parié sur ses enfants en tant que piliers de son futur. Elle a mis en place un système de protection et d'appui global, intégré et cohérent pour préparer les enfants à franchir le vingt unième siècle promptement et avec le maximum de facteurs de réussite. A cet effet, les divers programmes consacrés à l'enfance ont bénéficié d'un intérêt particulier et d'un suivi permanent de la part de son Excellence le Président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, aussi bien à travers les programmes présidentiels qu'à partir des décisions ciblées qui ont touché tous les enfants et leurs milieux familiaux et notamment les enfants ayant des besoins spécifiques. Les Programmes d'appui à la famille, constituant une préoccupation majeure pour l'Etat et la société civile, ont contribué à renforcer la capacité des parents et d'assurer un milieu familial sain, ce qui a permis à la Tunisie de réaliser des bénéfices importants ayant concouru à la stabilité de la société et à son développement d'une part, et d'autre part ont favorisé la valorisation optimale de la politique d'investissement dans l'enfance poursuivis par la Tunisie depuis le changement.

Dans ce qui suit, un résumé exécutif du rapport annuel sur la situation de l'enfance en Tunisie pour l'année 2008. Ce rapport incluait des données exhaustives sur la situation de l'enfance en Tunisie pour l'année 2008 et un dossier spécial sur l'obésité et son impact sur la santé de l'enfant et sur son équilibre psychologique et social.

En traitant des domaines de l'enfance, ce rapport a adopté l'approche sociologique basée sur les droits.

Les données relatives aux droits de l'enfant à la santé ont montré que le taux général de couverture par la vaccination a dépassé 95% et que le niveau des services de santé procurés à l'enfant et à la famille a enregistré une amélioration remarquable.

Quant au droit de l'enfant à l'éducation, à l'enseignement et à la formation, les différentes données confirment l'amélioration du rendement du système éducatif y compris l'étape préscolaire puisque le taux de couverture dans les jardins d'enfants est passée de 28% en 2007 à 28.5% en 2008 et le taux de scolarisation des enfants âgés de 06 ans a dépassé les 99% depuis 1996/1997.

En ce qui concerne le droit de l'enfant à la protection, les différentes données témoignent de l'efficacité des nos choix dans ce domaine. En effet et malgré l'augmentation des cas d'enfants menacés, les divers mécanismes, institutions et procédures mis en place ont clairement contribué à limiter l'impact négatif des risques et ce grâce au travail en réseau qui n'a cessé de se développer de jour en jour.

Afin de concrétiser le droit de l'enfant aux loisirs, plusieurs espaces de divertissement et centres de loisir en faveur de la famille et de l'enfance ont été aménagés et les institutions culturelles et d'animation ont été renforcées en cadres spécialisés, en équipements et programmes développés.

En outre, l'année de dialogue avec les jeunes sous le signe « La Tunisie d'abord » a eu un effet positif sur les enfants et les adolescents qui ont contribué de manière active à l'enrichissement des tribunes de discussion et à l'élaboration du pacte de la jeunesse.

Ce qui suit, les thèmes majeurs qui ont caractérisé la situation des enfants en 2008 contenus dans le rapport :

## **1-Droit de l'enfant à la santé : des services de santé développés**

### **1-1- Soins de santé de base**

Selon l'enquête nationale pour l'année 2006 sur la santé et le bien-être de la mère, les indicateurs de couverture sanitaire au profit de la femme pendant les périodes périnatale et postnatale ont atteint pour ces dernières années des taux importants au niveau national. Effectivement, le taux des naissances en milieu assisté est de 94.5% et le taux de suivi de la grossesse à travers, au moins, une consultation est de 96% alors que le taux de suivi médical après l'accouchement n'a pas dépassé 51.3%.

#### **Programme national de vaccination**

Ce programme a permis d'éradiquer les maladies ciblées tout en garantissant la qualité des services de vaccination et la bonne gestion des vaccins.

En 2008, le taux général de couverture par les vaccins a dépassé les 95%.

Il faut signaler que la diphtérie a été éradiquée de la Tunisie depuis 1994 et aucun cas de poliomyélite n'a été enregistré depuis 1993, le tétanos a également été éradiqué depuis 1996 ainsi que la rougeole depuis 2003.

#### **Programme national de lutte contre le Sida et les Maladies Sexuellement Transmissibles**

Dans le cadre de la lutte contre la transmission du virus du Sida de la mère vers le fœtus, des efforts sont consentis pour :

- mettre à la disposition de la mère et de l'enfant le traitement préventif antirétroviral dans les services de maternité afin de garantir des naissances sécurisées.
- fournir gratuitement le lait artificiel.

Il serait utile de signaler que les enfants infectés par le biais de la mère sont de l'ordre de trois cas en 2008 sachant que la majorité des femmes infectées ne sont pas au courant de leur état de santé lors de l'accouchement ce qui explique la nécessité d'avoir un dépistage précoce du VIH afin d'assurer les soins nécessaires aux personnes porteuses du virus.

### **1-2- Santé scolaire**

La santé scolaire cible les enfants scolarisés de l'étape préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et couvre également les établissements de formation professionnelle générale et spécifique en plus des lycées et des centres de formation qui dépendent des ministères de l'agriculture et du tourisme et les institutions éducatives chargées des handicapés et des enfants et jeunes ayant des besoins spécifiques sans oublier les centres de vacance.

#### **Couverture par les principaux services**

Les services de santé en milieu scolaire sont constitués par l'examen médical, le rappel des vaccins et le contrôle de l'hygiène et de la sécurité dans les établissements scolaires et la sensibilisation sanitaire.

#### **Sensibilisation sanitaire en milieu scolaire**

Des journées nationales de santé ont été instaurées pour tous les cycles de l'enseignement sans oublier l'année préscolaire. Ces journées constituent une occasion pour aborder des sujets se rapportant à la santé des enfants dans le but de les sensibiliser et de leur faire acquérir un comportement sanitaire sain en adoptant divers supports et outils en plus des activités assurées par les clubs de santé dans les établissements scolaires et se rapportant à la santé physique, psychologique et reproductive des enfants...

Le nombre des clubs de santé a été de l'ordre de 830 en 2008 contre 730 en 2007  
D'un autre côté, 38 espaces de santé ont été instaurés au sein des clubs de l'enfance et l'on prévoit de les généraliser progressivement au sein de ces mêmes clubs.

### **1-3- Ecoles favorables à la santé**

Ces écoles visent à améliorer la santé des élèves, des enseignants et des parents à travers le renforcement des volets sanitaires dans ses activités et le développement de ses capacités pour la propulser au rang des institutions sanitaires favorables à l'apprentissage et au travail.  
Pendant l'année scolaire 2007-2008, 24 écoles de ce type ont été mises en place, soit une école par gouvernorat.

### **1-4- Soutien de la santé psychologique**

Les cellules d'écoute et d'orientation au sein des établissements de l'enseignement secondaire ou supérieur assurées par le médecin scolaire lors desquelles il reçoit les élèves ou les étudiants qui souhaitent s'entretenir avec lui à propos d'un problème de santé, physique ou psychologique ou de difficultés scolaires ou familiales ou pour poser de simples questions en matière de santé.

Les bureaux d'écoute et d'orientation ont pour mission de renforcer l'encadrement éducatif, psychologique et social de l'élève et d'améliorer le volet relationnel au sein de l'établissement scolaire et de favoriser son ouverture sur son environnement social.

Le nombre des bureaux d'écoute au sein des établissements scolaires en 2007/2008 a été de 251 bureaux avec 1361 séances qui ont touché 15760 élèves.

### **1-5- Protection de l'environnement de l'enfant**

La salubrité de l'eau potable, des eaux usées, de l'eau de baignade et de l'eau des piscines à travers le contrôle de l'efficacité de l'assainissement et de la qualité bactériologique et physicochimique ainsi que le contrôle des stations de traitement de l'eau potable et de l'état des installations utilisées et des points d'eau frontaliers.

En ce qui concerne les eaux mises en bouteilles qui sont largement consommées par les enfants et les personnes malades, elles sont soumises à un contrôle strict tout au long du cycle d'embouteillage jusqu'à la consommation.

En outre, l'eau de la mer est soumise à une surveillance sur tout le littoral qui s'étend sur 1300 km. Les analyses ont, d'ailleurs, montré que la qualité de cette eau est bonne et ne présente aucun danger pour les consommateurs.

Le contrôle sanitaire a également concerné les établissements publics, les produits alimentaires et services connexes en plus du contrôle des eaux des piscines et de leurs installations et des eaux usées au niveau des réseaux d'assainissement et des stations de traitement. Les surfaces irriguées avec des eaux usées et traitées sont également contrôlées.

### **1-6- Lutte contre le tabagisme**

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme, une panoplie de mesures préventives a été suggérée notamment législatives, de sensibilisation, de contrôle, de formation et de réalisation d'études... dans le but de combattre ce phénomène à tous les niveaux.

## **2- Droit de l'enfant à l'éducation, à l'enseignement et à la formation : développer les aptitudes de l'enfant en accordant la priorité à la qualité**

Le droit de l'enfant à l'éducation, à l'enseignement et à la formation est un droit fondamental que la famille, l'école et les instances chargées de l'éducation de l'enfant sont tenues de concrétiser pour en faire une réalité tangible.

L'éducation constitue, en effet, un parcours important dans la vie de toutes les personnes et notamment pour les enfants puisqu'elle contribue à développer leurs aptitudes et leurs capacités psychologiques, motrices, intellectuelles, sociales et affectives de façon à les préparer à acquérir les connaissances, à développer leurs compétences et capacités créatrices et à leur permettre de réussir et de se distinguer dans leurs études et à favoriser leur intégration dans la société et dans la vie en général.

### **2-1- Vers le renforcement de la qualité dans les établissements de la prime enfance et de la petite enfance**

En application du programme présidentiel pour la Tunisie de demain (2004-2009) et en conformité avec la stratégie nationale pour l'enfance (2002-2011), l'année 2008 s'est caractérisée par l'adoption de plusieurs mesures et incitations encourageant la prise en charge de l'enfance et particulièrement la prime enfance et la petite enfance.

#### **Dans le domaine de la prime enfance : les crèches**

Pendant l'année 2008, le nombre des crèches s'est accru avec la création de 36 nouvelles crèches atteignant ainsi un total de 186 crèches accueillant environ 3091 enfants avec un taux de couverture de près de 0.68% des enfants de moins de 03 ans. Le personnel qui prend soin des enfants au sein de ces structures compte 491 cadres éducatifs.

Afin de développer les prestations assurées par ces cadres, l'accent a été mis cette année sur la formation qui constitue un facteur important aidant au développement des compétences et des attitudes et à l'amélioration de la performance pédagogique. La formation a, en effet, concerné 144 cadres éducatifs ainsi que l'élaboration d'un guide pédagogique pour les éducateurs qui contient des informations sur le développement de l'enfant et ses spécificités lors de cette tranche d'âge et la manière d'agir avec lui dans les crèches.

#### **Les jardins d'enfants : entre l'accroissement du nombre et l'amélioration de la qualité**

L'année 2008 a connu la création de 204 nouveaux jardins d'enfants dont 08 jardins d'enfants dans le cadre de la coopération Tuniso-Suédoise ramenant le nombre total à 3262 jardins d'enfants fréquentés par 138304 enfants. Ce nombre a aidé à l'accroissement du taux de couverture national des enfants âgés entre 3 et 4 ans lequel taux est passé de 28% en 2007 à 28.5% en 2008 et l'on prévoit, conformément aux objectifs définis dans le programme présidentiel, d'atteindre 30% à la fin de 2009.

Dans le cadre des encouragements accordés au secteur privé pour investir dans ce secteur, 40 modules d'habilitation pour diriger un jardin d'enfants au profit de 1612 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Les partenariats avec les associations et les organisations de l'enfance telles que l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale et l'Union Nationale de la Femme Tunisienne et certaines associations de développement ont été renforcés à travers la signature de conventions cadres entre ces associations et le ministère afin de contribuer à la création de jardins d'enfants dans les zones rurales et les quartiers à forte concentration démographique.

Par ailleurs, l'année 2008 est caractérisée par les efforts consentis pour améliorer la qualité des services assurés par les jardins d'enfants à travers :

- la revue du programme pédagogique de l'animation socio-éducative au profit de la prime enfance adoptée dans les jardins d'enfants.
- La mise à niveau et le recyclage de 1209 animateurs non spécialisés dans le domaine de l'éducation préscolaire
- La conduite de l'enquête nationale sur les institutions de la prime enfance (crèches) et de la petite enfance (jardins d'enfants) afin de définir le degré de respect des règlements qui les régissent et d'assister les directeurs de ces institutions à trouver les solutions idoines à même de développer leur rendement
- Mettre l'accent sur la supervision et le suivi pédagogique qui aident à développer la performance pédagogique de l'éducateur et à améliorer le niveau des prestations offertes au sein des jardins d'enfants. A cet effet, environ 6971 visites ont été effectuées dans les structures de prime enfance et de petite enfance et 2954 visites ont touché le cadre éducatif
- L'octroi d'un prix national du meilleur jardin d'enfants dans le but de créer un esprit de concurrence parmi ces structures et d'améliorer leur rendement.

## **2-2- Les écoles coraniques**

Le nombre des écoles coraniques a connu un accroissement remarquable passant de 378 écoles en 1987 à plus de 967 en 2008 avec à leur actif environ 25 000 enfants dont 13564 sont âgés de 05 ans et 44.56% sont de sexe féminin.

### **Année préparatoire : la généralisation est possible**

Dans le cadre de la généralisation de l'année préparatoire pour toucher tous les enfants âgés de 05 ans dont le nombre, selon les chiffres de l'INS pour l'année 2008, est de 155000 enfants et réaliser un taux de couverture de 100% (30% dans le secteur public : 46500 et 70% dans les secteurs privé et associatif : 108500 enfants), un taux de couverture de 63% a été atteint en 2008 (29% dans le secteur public et 34% dans les secteurs privé et associatif).

Ces chiffres montrent que l'objectif de généralisation de l'année préparatoire d'ici la fin de 2009 n'a pas été réalisé. Ce manquement est dû aux efforts limités consentis par le secteur privé pour la création des classes préparatoires dans les régions et notamment dans les grandes villes qui comptent un nombre important de jardins d'enfants.

A cet effet, il serait opportun de renforcer le programme de partenariat avec la société civile (les mutuelles, les associations et les organisations de l'enfance-le secteur privé-les municipalités) dans le but de généraliser l'année préparatoire.

## **2-3- Un système éducatif de qualité et en amélioration continue**

L'année 2008 a enregistré la concrétisation du principe de complémentarité entre la système éducatif et celui de la formation dans ses différentes formes et filières en plus du renforcement du rôle joué par le secteur privé dans les domaines de l'éducation et de la formation offrant ainsi à l'enfant et à la famille davantage de possibilités pour pratiquer le droit à l'éducation et à la formation

### **Premier cycle de l'enseignement de base : des conditions favorables au processus d'apprentissage**

L'indicateur de densité moyenne par classe a connu une amélioration et a été ramené de 23.2 en 2006/2007 à 22.5 élèves /classe en 2007/2008. Une telle amélioration a touché tous les

niveaux d'enseignement du premier cycle de l'enseignement de base en plus du développement du ratio enseignant/élèves qui est de l'ordre de 17.4 élèves par enseignant en 2008 contre 18.2 une année auparavant.

Les améliorations enregistrées au niveau du système de l'éducation dans le premier cycle de l'enseignement de base ont contribué au développement de son rendement interne à travers le développement du taux de réussite qui a atteint 90% en 2006/2007 contre 84.4% en 2005/2006 ; ce taux est réparti entre filles et garçons respectivement comme suit : 92.0 % et 87.9% contre 88% et 81.3% illustrant ainsi l'exercice du droit à l'éducation par les enfants tunisiens dans toutes les régions.

### **Deuxième cycle de l'enseignement de base et enseignement secondaire**

Le nombre moyen d'élèves par établissement a connu une baisse passant de 866 à 826 élèves entre les années scolaires 2006/07 et 2007/08. L'indicateur de densité par classe a également baissé pour atteindre 30.6 élèves par classe contre 31.7 l'année précédente au niveau du deuxième cycle de l'enseignement de base et 28.0 élèves par classe contre 29.2 l'année précédente au niveau de l'enseignement secondaire.

L'année 2008 a également connu l'amélioration de la qualité de l'enseignement prodigué dans les collèges et les lycées secondaires à travers le renforcement du cadre enseignant par 3239 nouveaux recrutements ramenant le nombre total des enseignants qui exercent dans les collèges et les lycées à 71386 en 2007/2008 contre 68147 en 2006/2007 et le taux des enseignants qui exercent dans les collèges a atteint 50.5% du nombre total des enseignants contre 50.8% l'année précédente. L'augmentation du nombre des enseignants en exercice a contribué à l'amélioration du ratio élèves/enseignant pour atteindre en 2007/2008 15 élèves contre 16 élèves /enseignant pendant l'année scolaire 2006/2007.

En outre, 09 collèges pilotes ont été créés dans le but d'offrir, dès ce niveau, aux élèves méritants un encadrement spécial dans les domaines scientifique, littéraire et artistiques et une préparation leur permettant d'accéder aux lycées pilotes en plus du renforcement du volume horaire consacré à l'enseignement des langues conformément au programme officiel des collèges pilotes contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement de base.

32 collèges techniques ont également été créés pour accueillir les élèves ayant terminé la 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base et ayant fait preuve de compétences scientifiques et d'aptitudes pratiques.

Les équipements informatiques ont été généralisés sur tous les établissements du deuxième cycle de l'enseignement de base et ceux de l'enseignement secondaire ainsi que la connexion à Internet de façon à permettre aux élèves d'adopter les technologies numériques dans la préparation de leurs devoirs et pour la recherche des informations.

### **2-4- Enseignement privé : des possibilités supplémentaires pour l'enfant dans l'exercice de son droit à l'éducation**

A la lumière du développement rapide que connaît la société tunisienne au niveau de ses structures et de ses institutions et des mutations qu'elle enregistre suite à son ouverture sur le monde, le besoin d'avoir un système d'enseignement privé s'est fait sentir ces dernières années pour soutenir le système éducatif tunisien dans tous ses niveaux.

#### **Premier cycle de l'enseignement de base**

Après la relative stagnation connue par l'enseignement privé dans le premier cycle de l'enseignement de base, ce secteur a enregistré depuis l'année 2002/2003 un développement clair en termes de nombre d'écoles, de classes, d'élèves et d'enseignants.

## **Deuxième cycle de l'enseignement de base et enseignement secondaire**

A l'instar du secteur public, les institutions de l'enseignement privé ont connu lors de l'année scolaire 2007/2008 une baisse au niveau du nombre des élèves inscrits en deuxième cycle de l'enseignement de base et au secondaire malgré l'augmentation du nombre des établissements dédiés pour ces deux cycles passant de 297 établissements en 2006/2007 à 302 établissements en 2007/2008.

En ce qui concerne la performance de l'enseignement privé, la comptabilisation de 25% de la moyenne annuelle dans la moyenne de l'examen du baccalauréat a eu un effet positif sur les résultats de ce concours qui ont atteint 25.1% en 2006/2007 contre 16.5% en 2000/2001.

### **2-5- Un système de formation professionnelle offrant des perspectives d'avenir et en liaison étroite avec le système de l'enseignement**

Ces dernières années ont vu le renforcement du système de formation dans sa structuration et la multiplication de ses types et programmes devenant ainsi un des principaux canaux qui permettent au jeune et à l'adolescent d'exercer son droit à l'éducation et à la formation et à l'acquisition de compétences manuelles, artistiques et intellectuelles le préparant ainsi à mieux s'intégrer dans la vie économique et lui évitant les risques de marginalisation et d'isolement social lors de son entrée dans la vie active.

### **2-6- Renforcer les liens et la complémentarité entre le système éducatif et le système de formation**

La nouvelle structuration vise à réaliser une liaison et une complémentarité entre l'éducation et la formation par le biais de :

- La création de collèges techniques et orientation des élèves vers ces structures après la 7<sup>ème</sup> année de base pour leur permettre de bien se préparer à la formation,
- L'adoption de l'alternance interne offrant aux élèves des collèges et des lycées secondaires la possibilité de suivre des séances pratiques dans les centres de formation professionnelle et aux formés de suivre des cours dans les matières générales au sein des collèges et des lycées,
- L'adoption des passerelles entre les filières de l'éducation et celles de la formation professionnelle à tous les niveaux,
- L'instauration du baccalauréat professionnel qui offre la possibilité d'accéder directement à la vie active et de rejoindre les sections de formation professionnelle au niveau du brevet de technicien supérieur ou l'enseignement supérieur,
- La possibilité de créer un cycle préparatoire pour les élèves qui n'ont pas encore atteint l'âge de 15 ans les habilitant à rejoindre les structures de la formation professionnelle, et la possibilité d'organiser des modules de formation professionnelle pour ceux qui ne répondent pas aux conditions d'accès aux cycles de formation leur permettant d'obtenir le diplôme d'aptitude professionnelle et le certificat de compétence,
- Création d'un système d'attestation des acquis de l'expérience permettant à tous les tunisiens à toutes les étapes de leur vie professionnelle de gravir les échelons des compétences.

### **2-7- Garantir la qualité des programmes et généraliser l'approche par compétence**

La généralisation de l'approche par compétence est bien avancée avec l'élaboration de 203 programmes de formation conformes à cette approche et leur mise en place au sein des centres



de formation en veillant à introduire les compétences d'initiative dans les programmes de formation.

## **2-8- Combattre l'échec scolaire**

Malgré le recul des taux d'échec scolaire pendant l'année scolaire précédente, la recherche de solutions pour éradiquer ce phénomène constitue encore une priorité pour les autorités chargées de la qualité du système de l'éducation et de la formation en Tunisie. Parmi les mesures prises pendant l'année scolaire 2007/2008 pour lutter contre le phénomène d'échec scolaire, nous pouvons mentionner :

- Des cours de soutien obligatoires et gratuits au profit des élèves qui redoublent la quatrième année de l'enseignement primaire
- Renforcement du réseau des cantines scolaires au sein des écoles primaires
- Octroi de bourses aux des élèves défavorisés
- Elargissement du réseau des bureaux d'écoute et des cellules de travail social et renforcement du transport scolaire pour certaines régions
- Soutien au profit des écoles prioritaires à travers la revue de la carte pour le primaire et le deuxième cycle de l'enseignement de base et l'établissement d'une autre carte pour l'enseignement secondaire afin d'ouvrir à ces établissements de nouvelles perspectives aux niveau pédagogique et financier. Une enveloppe de 1.2 millions de DT du budget de l'année 2008 a été réservée aux établissements prioritaires.

## **2-9- Perspectives de développement du système d'éducation et de formation**

Malgré le développement du rendement interne du système éducatif, les taux de redoublement et d'abandon scolaire sont toujours importants et particulièrement pendant le cycle primaire et en première année de l'enseignement secondaire. Pour agir sur ces taux, les mesures suivantes seront prises à partir de l'année scolaire 2008/2009 :

- continuer la généralisation de l'année préparatoire et œuvrer pour accroître le taux d'intervention du secteur privé de 30 à 40%,
- continuer à offrir un soutien scolaire pour les élèves menacés d'échec,
- œuvrer pour réduire le nombre des élèves par enseignant lui permettant ainsi d'avoir un meilleur rendement pédagogique,
- achever la réforme pédagogique de l'enseignement de base en se basant sur de nouveaux programmes, manuels et supports pour la 9<sup>ème</sup> année de base pour l'enseignement général et l'enseignement technique,
- mettre en place la 8<sup>ème</sup> année au sein des collèges pilotes,
- continuer la mise en œuvre des programmes de formation des enseignants en langue française, en mathématique et en éveil scientifique pour les deux cycles de l'enseignement de base,
- Consacrer le principe du dialogue avec les élèves au sein des établissements scolaires pour leur permettre de développer leur personnalité et renforcer les activités culturelles en milieu scolaire,
- accorder une attention particulière à l'environnement scolaire en termes d'entretien, de maintenance et d'extension,
- continuer à exploiter les résultats des études et des évaluations internes et externes pour identifier les solutions adéquates aux problèmes d'acquisition des matières scientifiques et linguistiques,
- continuer à intégrer les enfants à besoins spécifiques dans les écoles conventionnelles,

- prendre soin des écoles prioritaires,
- équiper les établissements scolaires en ordinateurs afin d'atteindre la moyenne d'un ordinateur par classe dans tous les cycles de l'enseignement,
- mettre l'accent sur la formation en informatique et en technologies de l'information et de la communication (TIC) au profit de tous les intervenants dans le processus éducatif,
- soutenir les services en réseau.

### **3- Droit de l'enfant à la prise en charge et à la protection : un parcours en réseau favorisant l'intérêt supérieur de l'enfant**

La famille est le principal garant pour la mise en quiétude de l'enfant. A cet effet, elle bénéficie d'une sollicitude particulière qui se manifeste par l'aide qui lui est attribuée dans la gestion de ses affaires, les soins prodigués aux enfants pendant les différentes étapes de leur vie et leur protection contre tous les risques éventuels.

Le soutien familial est d'autant plus renforcé par l'adoption du travail en réseau parmi les différentes institutions et les divers mécanismes créés dans ce domaine dans le but de coordonner et d'orienter leurs interventions vers la réalisation de l'intérêt supérieur de l'enfant.

#### **3-1- Prise en charge de l'enfance en danger**

Les mécanismes de protection des enfants sans soutien familial et des enfants en danger sont multiples et divers conjuguant les efforts pour fournir des soins alternatifs au profit de cette catégorie sociale en veillant à garder l'enfant dans son milieu familial lorsque les conditions adéquates sont disponibles.

Ces mécanismes se présentent comme suit :

##### **Centres intégrés de l'enfance et de la jeunesse**

La mission de ces institutions est de prendre en charge les enfants sans soutien familial jusqu'à les intégrer dans la société et d'encadrer les enfants en danger au sens de l'article 20 du code de la protection de l'enfant pour les éduquer et en prendre soin dans le cadre d'un régime de pensionnat ou demi pensionnat (milieu naturel) jusqu'à disparition de la situation de danger.

Le nombre actuel de ces institutions est de 23 centres intégrés répartis sur 18 gouvernorats : 22 centres offrant une prise en charge en pensionnat et en demi pensionnat (catégorie A) et un seul centre en demi pensionnat uniquement (catégorie B) en plus du centre 7 novembre (Hammamet) de vacance et de loisirs pour les enfants.

Les services éducatifs sont assurés de la manière suivante :

- **unités de vie** : chaque unité de vie héberge un groupe d'enfants (entre 8 et 15 enfants, avec une moyenne de 12 enfants par unité de vie) sous la direction d'un éducateur qui bénéficie d'un logement de fonction intégré au bâtiment de l'unité de vie.  
Le nombre des unités de vie en exploitation en 2007/2008 est de 88 unités et l'on espère atteindre 92 unités en 2008/2009
- **milieu naturel** : c'est un système qui se base sur le maintien de l'enfant dans son milieu naturel (familial) en assurant son suivi et son encadrement éducatif et social en prenant en charge tous ses besoins scolaires et en matière de santé, d'habillement, d'alimentation et de loisirs...

Ces institutions offrent **également** des clubs d'animation ouverts aux enfants pris en charge et aux enfants du voisinage, dans le cadre de l'ouverture de l'institution sur son environnement, pour contribuer au développement de leurs capacités et compétences et pour les divertir.

### **Complexes pour l'enfance**

Ces espaces ont été créés au sein des clubs pour enfants en coopération avec les municipalités pour assurer les mêmes prestations que celles offertes par les centres intégrés en régime de demi pensionnat. Leur nombre actuel est de 68 complexes répartis sur 22 gouvernorats.

Ces espaces offrent à l'enfant des services divers tels que le suivi scolaire et de santé, un suivi alimentaire, des habits, des loisirs.... Les éducateurs chargés des enfants dans ces institutions veillent à insérer les enfants dans le milieu scolaire et familial et dans la société en général.

### **Formules d'insertion**

Les enfants et les jeunes quittent les institutions de prise en charge lors de leur insertion dans la société par l'un des moyens suivants :- disparition de la situation de danger- remplacement auprès des parents ou du tuteur légal- l'autonomie et l'auto-prise en charge - l'obtention d'un emploi- le mariage.

### **Défis et recommandations**

Malgré la croissance enregistrée au niveau des services éducatifs assurés par ces centres, il est recommandé de :

- soutenir le rôle des centres intégrés dans la protection des enfants sans soutien familial et des enfants en danger au sens de l'article 20 du Code de la protection de l'enfance de façon à leur garantir la stabilité et l'insertion sociale
- renforcer les ressources humaines et les programmes spécifiques d'intervention active au sein de ces institutions au profit des différentes catégories d'enfants pris en charge afin de servir l'intérêt de l'enfant de manière dynamique
- sensibiliser davantage la société pour placer les orphelins sans aucun soutien familial dans des familles d'accueil en mesure de leur offrir un environnement favorable.

### **Institut National de la Protection de l'Enfance (INPE)**

Les activités de cet institut consistent à prendre soin des enfants sans soutien familial et à concrétiser leurs droits à la vie en subvenant à leurs besoins fondamentaux et en accordant un nom patronymique à ceux abandonnés ou de filiation inconnue

Afin de soutenir les activités de cette institution, il sera procédé à :

- la création d'une unité de vie supplémentaire au centre de Sidi Thabet pour accueillir les enfants handicapés sans soutien familial en plus de l'aménagement des locaux de l'institut national de protection de l'enfance et notamment les espaces réservés aux enfants pensionnaires.

En 2008 (jusqu'au 30 septembre 2008), l' INPE a pris en charge un total de 737 enfants dont 329 admis en 2008.

√ Insertion des enfants

Pour concrétiser le slogan « une famille pour chaque enfant », l'INPE s'emploie à insérer, dans les meilleurs délais, les enfants à sa charge dans les familles naturelles ou auprès de

familles de substitution afin de préserver leur développement normal et équilibré. En effet, 593 enfants ont été réinsérés pendant les 9 premiers mois de l'année 2008.

### **3-2- Contribution de la société civile à la prise en charge des enfants sans soutien familial**

Le tissu associatif offre un appui inestimable aux efforts de l'Etat dans le domaine de la protection de l'enfance sans soutien familial. Les associations qui interviennent dans ce cadre sont au nombre de 13.

En 2008, les 11 unités de vie qui dépendent de ces associations ont accueilli 183 enfants et ont pu insérer 170 enfants.

### **3-3- Protection de l'enfance en danger contre la délinquance, l'isolement et la marginalisation**

Les structures de travail social en pris en charge en 2008, 6104 enfants faisant face à des problèmes qui entravent leur intégration sociale. A cet effet, 8626 prestations variées ont été offertes à ces enfants et à leurs familles dont l'encadrement psychologique et social et l'accompagnement sur terrain ainsi que la réconciliation avec la famille et le placement dans des institutions spécialisées en plus de la rescolarisation de 674 enfants qui ont abandonné les bancs de l'école et l'aide présentée à 1087 enfants pour trouver un contrat de formation ou d'apprentissage et le placement de 144 enfants dans des institutions sociales.

#### **Les cellules de travail social**

Le nombre des cellules scolaires de travail social a atteint en 2007/2008, 2371 unités couvrant 40.25% du total des établissements scolaires. Ces cellules sont réparties comme suit :

- Primaire : 1531 cellules
- Deuxième cycle de l'enseignement de base : 514 cellules
- Secondaire : 326 cellules

### **3-4- Promotion des enfants handicapés**

Les enfants handicapés bénéficient d'un traitement spécifique et d'un intérêt spécial et continu aux niveaux de la protection, des soins et de l'insertion. En effet, en plus des droits reconnus à tous les enfants, l'enfant handicapé jouit du droit à un traitement spécial en termes de soins, de prestations médicales, d'éducation, de formation et d'habilitation adaptée à ses spécificités pour lui permettre d'accéder à l'autonomie et de participer à la vie sociale.

Le nombre des enfants handicapés âgés de moins de 14 ans inscrits aux centres d'éducation spécialisée qui dépendent des associations de promotion des handicapés dépasse les 5795 enfants alors que le nombre des enfants handicapés âgés de moins de 20 ans inscrits aux centres pendant l'année scolaire 2007-2008 avoisine les 9491 enfants sur les 15234 inscrits dans ces centres spécialisés avec un taux de 62.3%.

Le nombre des centres d'éducation spécialisée est passé de 250 centres en 2007 à 269 en 2008.

Il faut signaler que les prestations assurées par les associations de promotion des handicapées se sont développées pour toucher la prise en charge à domicile des enfants porteurs d'handicaps lourds. Ces associations assurent, en effet, la prise en charge à domicile de 326 enfants âgés de 1 à 18 ans, i.e. 53% de l'ensemble des handicapés lourds bénéficiant de ces services dont le nombre est de 616 enfants.

Le programme national d'insertion scolaire des enfants handicapés dans les écoles conventionnelles a contribué dans sa première étape 2003-2007 à renforcer la position de l'enfant handicapé dans le système éducatif en lui permettant d'exercer intégralement son droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation. Le nombre des écoles qui intègrent des enfants handicapés a atteint 265 écoles réparties sur tous les gouvernorats accueillant 1144 élèves handicapés.

Par ailleurs, 4409 élèves handicapés sont volontairement intégrés dans les écoles primaires conventionnelles et 1793 dans les collèges et les lycées secondaires.

Pendant l'année scolaire 2007-2008, le nombre des classes préparatoires intégrant des enfants handicapés a atteint 148 classes.

En outre, les enfants handicapés bénéficient des programmes E-Handicapés qui visent à concrétiser le principe de l'égalité des chances pour accéder aux technologies modernes de communication à travers les 24 unités d'éducation sociale pour l'enfant handicapé mises en place dans les gouvernorats et les enfants handicapés ayant suivi une formation dans les centres de l'informatique pour l'enfant sont au nombre de 1620 en 2008 contre 1559 en 2007.

### **3-5- Aide aux enfants démunis**

Dans le cadre des soins accordés aux enfants démunis et notamment à ceux en âge scolaire pour leur permettre de poursuivre leurs études, une augmentation de l'indemnité accordée aux familles nécessiteuses a été déboursée à hauteur de 30 DT par enfant scolarisé (dans la limite de 3 enfants) touchant 26000 familles ayant des enfants en âge scolaire et 50000 enfants.

### **3-6- Sollicitude accordée aux enfants des tunisiens à l'étranger**

En concrétisation du principe de non discrimination parmi les enfants tunisiens sur la base de la langue et la résidence dans un autre pays, des colonies de vacances sont organisées chaque année au profit des enfants tunisiens vivant à l'étranger, âgés entre 9 et 14 ans. En 2008, 301 enfants ont participé à ces colonies organisées sur trois sessions. 1875 des enfants tunisiens à l'étranger ont bénéficié de cours en langue arabe en plus du programme éducatif qui leur est réservé dans les pays de résidence tout le long de l'année scolaire dans le but d'enraciner leur identité arabo-musulmane.

### **3-7- Programme national pour l'enseignement des adultes au profit de l'enfance**

Le programme national de l'enseignement des adultes est l'un des mécanismes importants qui concrétisent le droit de l'enfant à l'enseignement gratuit et son droit à la non discrimination puisque l'enseignement contribue à l'intégration sociale et économique de cette catégorie d'enfants à travers :

- L'ouverture de l'enseignement à tout le monde tout au long de la vie en formant les personnes qui ont été privées de l'enseignement ou celles qui ont dû quitter l'école de manière précoce pour basculer dans l'illettrisme.
- L'élargissement des matières enseignées au-delà de la lecture, écriture et calcul pour offrir aux bénéficiaires une formation culturelle complète par le biais de cours en communication sociale couvrant des thèmes qui se rapportent à la famille, à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté.

Pendant l'année scolaire 2007-2008, ce programme a encadré 52736 apprenants et apprenantes âgés de moins de 30 ans et 7156 enfants de moins de 15 ans.

### **3-8- Prestations des délégués de la protection de l'enfance**

Les prestations des délégués de la protection de l'enfance visent à favoriser le droit de l'enfant à la protection contre toutes les formes de violence, de préjudice, de maltraitance physique ou morale, de négligence et d'exploitation y compris les abus sexuels. Ce corps de métier constitue une structure d'intervention préventive dans toutes les situations difficiles qui menacent la santé de l'enfant ou son intégrité physique ou morale stipulées par l'article 20 du Code de la protection de l'enfance. Le délégué de la protection de l'enfance prend en charge les enfants en danger en coordination avec les différents intervenants chargés des affaires de l'enfance tels que les institutions gouvernementales, les associations et les organisations, sur la base du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le signalement est le devoir de tous les citoyens, y compris ceux tenus au secret professionnel, qui doivent informer le délégué pour la protection de l'enfance de toute situation qui risque de menacer la santé de l'enfant ou son intégrité physique ou morale.

#### **Signalement des enfants en danger**

Le nombre des signalements en 2008 a atteint 7639 cas et les délégués pour la protection de l'enfance ont pris en charge 6808 cas.

#### **Mesures prises au profit des enfants en danger**

Les délégués pour la protection de l'enfance sont saisis des différentes situations qui présentent un danger à l'intégrité physique et morale de l'enfant. Après la vérification du bien fondé du signalement, le délégué intervient pour préserver l'intérêt supérieur de l'enfant. En 2008, 7040 mesures ont été prises réparties comme suit : mesures conventionnelles : 2972 – mesures judiciaires : 1623- mesures d'urgence : 498- mesures en cours d'étude : 1840- autres mesures : 107.

#### **Rôle du délégué de protection de l'enfance dans le traitement de la délinquance juvénile**

L'intervention du délégué de la protection de l'enfance en matière de délinquance juvénile s'articule autour de la garantie du droit de l'enfant à un traitement spécifique. Le législateur tunisien a, en effet, accordé à l'enfant délinquant une protection judiciaire en prévoyant un mécanisme de médiation qui vise à conclure une conciliation entre l'enfant auteur d'une infraction, ou de son représentant légal, avec la victime, son représentant ou ses ayants droit. La médiation a pour objectif d'arrêter les effets des poursuites pénales, du jugement et de l'exécution pendant tout le processus judiciaire.

Le nombre des médiations pratiquées par les délégués de protection de l'enfance en 2008 a atteint 912 médiations réparties comme suit : 154 avant le jugement, 190 cas en cours de jugement et 568 après le jugement en arrêtant son exécution.

L'importance de ce mécanisme réside dans le fait qu'il évite à l'enfant de passer par les rouages de la justice tels que la police et l'autorité judiciaire tout en permettant à la victime de retrouver ses droits.

### **3-9- Rôle des services de l'ordre**

Afin de protéger les enfants contre les dangers de la délinquance, les différentes unités de l'ordre (police et garde nationale) interviennent pour combattre tous les comportements qui portent une atteinte à l'ordre général et qui risquent d'aboutir à des situations de délinquance et ce à travers une panoplie de mesures :

- contrôle des établissements publics comme les cafés, les salles de jeux, les clubs et les boites de nuit et interdiction de l'admission des enfants dans de tels espaces sans qu'ils soient accompagnés de leurs parents,
- des rondes de police et à orientation sociale conjointement entre le ministère de l'intérieur et du développement local et le ministère des affaires sociales, de la solidarité et des tunisiens à l'étranger dans le cadre du programme de lutte contre les phénomènes de mendicité, de vagabondage et des travaux marginaux. Ces rondes sont actives dans les districts de sûreté nationale et mènent à la prise des mesures appropriées selon les cas pris en charges (renvoi, établissement d'un procès verbal, suivi social...)
- la coordination avec les différentes structures et institutions chargées de l'enfance pour traiter la situation des enfants sans soutien familial nés en dehors des relations de mariage ou abandonnés sur la voie publique ou dans des établissements hospitaliers en les plaçant dans des institutions sociales et des associations de façon temporaire jusqu'à achèvement des procédures afférentes à leurs cas,
- suivi permanent des cas de disparition déclarés à travers tout le pays.

### **3-10- Protection judiciaire des enfants en danger**

Le juge de la famille est saisi de la situation de l'enfant menacé suite à une simple demande émanant d'une des parties précisées dans le code de la protection de l'enfance ou peut se saisir de lui-même dans les cas cités dans ledit code. Il prononce une décision de prévoyance sociale pour la plupart des cas dans lesquels l'enfant fait face à des difficultés pour préserver son droit à la protection contre toutes les formes de danger.

Les tribunaux de première instance ont traité entre le 1<sup>er</sup> août 2007 et fin juillet 2008, 2471 affaires d'enfants menacés dont 1356 garçons et 1115 filles avec une augmentation de l'ordre de 216 cas par rapport au chiffre enregistré l'année précédente (2255).

Compte tenu de l'augmentation du nombre des enfants menacés, il conviendrait d'intensifier les efforts de sensibilisation et de prévention et d'œuvrer pour l'encadrement des familles dans le but de limiter les situations de menaces:

- en fournissant les mécanismes nécessaires de prévention et d'encadrement tels que l'accroissement du nombre des délégués de protection de l'enfance dans les régions à forte densité de population.
- En renforçant le rôle des institutions sociales chargées de l'encadrement des familles ayant des enfants menacés en les aidant à faire face aux difficultés qui les empêchent de s'acquitter de leur devoir éducatif afin de garder les enfants dans leur cadre familial qui demeure le meilleur garant d'un développement sain et de prévention contre la délinquance.

L'exposition de l'enfant à la négligence et au vagabondage est la principale situation de danger (1622 cas) suivie du manquement notoire et continu à l'éducation et à la protection (458 cas) puis la perte des parents de l'enfant qui demeure sans soutien familial (284 cas). Ce sont là des indicateurs qui appellent au renforcement des efforts fournis par les différents intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance, tels que les structures étatiques et la société civile, dans le but de mieux venir à l'aide des familles pour qu'elles dépassent les difficultés et évitent les sources de dangers.

Il faut signaler que le nombre des cas de menace liés aux crimes reste encore faible puisque le nombre des enfants menacés pour cause d'exploitation sexuelle n'a pas dépassé les 8 cas alors

que l'exposition de l'enfant à la mendicité et son exploitation économique représente un seul cas alors qu'aucun cas n'a été enregistré pour l'exploitation de l'enfant dans les crimes organisés.

Il faut également remarquer que le nombre des décisions provisoires prises pour séparer l'enfant en danger de sa famille a enregistré une hausse avec 504 décisions contre 265 décisions de maintien de l'enfant parmi sa famille. Il s'agit d'un indicateur qui montre que la famille constitue une source de danger nécessitant la séparation de l'enfant et son placement dans un établissement éducatif ou auprès d'une famille d'accueil pour l'aider à dépasser la situation de danger.

Le nombre des décisions de placement d'enfants dans un centre de formation ou d'un établissement scolaire est passé de 85 l'année précédente à 96 cas cette année. Le nombre des enfants placés sous tutelle ou auprès d'une famille d'accueil ou dans une institution sociale ou éducative a également augmenté en passant de 131 cas l'année dernière à 169 cas cette année. Ceci s'explique par le besoin d'avoir un cadre favorable à l'enfant en danger qui lui procure l'enseignement et la formation lorsque la famille naturelle échoue à lui offrir les soins nécessaires.

## **Enfant délinquant**

### **Protection judiciaire des enfants délinquants**

La prise en charge judiciaire des enfants délinquants garantit leur protection grâce à la spécialisation des tribunaux dans les affaires de l'enfant. Ces tribunaux favorisent lors de l'instruction des affaires l'approche éducative et correctionnelle en appliquant les mécanismes législatifs spécifiques à l'enfant délinquant qui accordent la priorité à la dépenalisation pour certains actes et la pénalisation, la médiation, la révision des mesures et les autorisations de sortie des établissements de réhabilitation pour le reste des infractions.

Le nombre des enfants délinquants traduits en justice a connu une baisse et est passé de 10869 cas l'année dernière à 10623 cette année enregistrant une baisse de 246 cas ce qui montre, en général, que la délinquance juvénile n'a pas connu une croissance en Tunisie. Néanmoins, il faudrait persévérer dans la protection de l'enfant contre la délinquance et le crime.

Le nombre des enfants traduits en justice criminelle a connu une relative augmentation passant de 347 pendant l'année judiciaire 2005-2006 à 363 cas en 2006-2007.

Il est à signaler que le nombre des enfants de sexe féminin condamnés est encore inférieur à celui des garçons ; la différence est de l'ordre de 10528 cas.

### **Observation des enfants délinquants avant le jugement**

Le centre social d'observation des mineurs accueille les enfants délinquants mineurs de sexe masculin âgés entre 13 et 18 ans qui sont orientés suivant une mission judiciaire. Ces enfants séjournent dans le centre pendant un mois renouvelable une seule fois pour observation. L'observation consiste en un examen de la personnalité de l'enfant délinquant conduit par une équipe pluridisciplinaire composée d'agents sociaux, de psychologues et d'éducateurs.

Le centre a pris en charge en 2008, 194 enfants délinquants pour lesquels les décisions suivantes ont été prises :

- libérer l'enfant et le confier à sa famille avec suivi : 120 cas
- le placer dans un centre éducatif de réhabilitation : 61 cas
- garder l'enfant pour observation : 13 cas



## **Protection judiciaire des enfants placés**

Des efforts sont fournis pour la réinsertion sociale des enfants en danger et pour leur éviter la récidive et ce à travers :

- des conventions de coopération avec l'association des anciens prisonniers dans le but de faciliter leur réinsertion
- des conventions de coopération avec l'Association Tunisienne de lutte contre les MST/SIDA dans le domaine de la sensibilisation et de l'information sanitaire.

## **Développement des services de prise en charge et renforcement des programmes de réhabilitation**

Les services de prise en charge au profit des enfants délinquants sont l'hébergement, la nourriture et les soins médicaux, psychologiques et sociaux.

Les enfants délinquants bénéficient également de divers programmes de réhabilitation leur permettant d'exercer pleinement tous leurs droits tels que le droit à l'enseignement et à la formation en adoptant des supports et des outils pédagogiques appropriés tout en leur permettant de pratiquer des activités culturelles et de loisirs dans des clubs pluridisciplinaires. Tous les enfants placés dans les centres de réhabilitation suivent des programmes de formation professionnelle ou agricole dans diverses spécialités et peuvent obtenir un diplôme décerné par les autorités nationales compétentes. En 2008, 228 diplômes ont été décernés à cette catégorie d'enfants dont 265 diplômes de formation professionnelle et 14 diplômes de formation agricole.

315 enfants délinquants ont été réinsérés sur le compte du Fonds National de l'Emploi 21-21: poursuite des études et de la formation 49, création de projet 45, poursuite d'une formation professionnelle 221.

En outre, 339 enfants délinquants ont été insérés à travers le suivi assuré par les centres de réhabilitation des enfants délinquants : encadrement social 47, insertion familiale 79, insertion scolaire 91, aides financières 16, suivi des enfants qui se sont insérés par leurs propres moyens 106.

## **Suivi des enfants libérés**

Dans ce cadre, et en plus de l'encadrement social et de la prise en charge psychologique spécifique à cette catégorie et la réconciliation avec le famille et le milieu, 68 ont été ramenés sur les bancs de l'école et 335 enfants ont été orientés vers un cycle de formation ou d'apprentissage professionnel.

### **4- Droit de l'enfant à un environnement sain : la culture de la qualité de la vie chez l'enfant conscient de ses devoirs**

L'éducation de l'enfant dans le respect de l'environnement contribue à enraciner chez lui le sens environnemental de façon à lui permettre d'adapter son comportement et ses pratiques au quotidien pour préserver les ressources naturelles et protéger la qualité de vie participant ainsi à limiter la fréquence des problèmes environnementaux et à offrir à la population et à l'enfant en particulier un environnement sain. Toutefois, le droit de l'enfant à un tel environnement ne pourra être concrétisé que lorsque toutes les parties de la société adhèrent à cette démarche.

#### **4-1- Programmes de diffusion de la conscience environnementale parmi les jeunes: un investissement pour un avenir prometteur**

Les activités d'éducation environnementale qui ont démarré sous forme de programmes partiels, notamment au début des années 90, se sont développées pour devenir une politique complète mise en œuvre par le biais de plusieurs parties telles que les ministères et les organisations concernés par ce secteur.

Cette politique environnementale a porté un intérêt particulier à la formation des jeunes et à la diversification des moyens éducatifs et de sensibilisation afin d'orienter cette catégorie vers la préservation des ressources naturelles et du patrimoine environnemental national au présent et dans l'avenir.

Les diverses activités sont essentiellement des programmes et des projets réalisés dans le domaine de l'éducation environnementale en plus de l'organisation d'ateliers de formation, de concours nationaux et des manifestations couvrant des thèmes écologiques.

##### **Programme présidentiel pour le réseau des écoles durables**

L'application du programme présidentiel pour le réseau des écoles durables continue dans le but de diffuser la culture environnementale et du développement durable parmi les élèves en les invitant à prendre soin de la végétation et en les sensibilisant à l'importance des questions environnementales qui touchent au cadre naturel et humain dans lequel se situe l'école.

Ce programme a touché près de 140 écoles réparties sur tout le territoire tunisien.

##### **Sensibilisation dans le domaine de la protection des écosystèmes**

Les soins apportés aux ressources naturelles constituent une des premières priorités de la Tunisie dans le domaine environnemental à cause de la fragilité de la plupart de nos ressources telles que les terres agricoles, les forêts et les prairies. Par conséquent, il est primordial de sensibiliser les enfants à l'importance de rationaliser l'utilisation de l'eau et de les habituer à respecter la faune et la flore et à préserver l'énergie pour contribuer à l'équilibre des éléments climatiques et à la protection de l'environnement contre la pollution.

Dans ce cadre, plusieurs programmes culturels ont été réalisés autour des milieux naturels du pays tels que les camps de plage, les camps écologiques, les visites dans des parcs nationaux, des réserves naturelles....

##### **Concours environnementaux**

Les concours environnementaux organisés en 2007 et 2008 ont ciblé les différentes tranches d'âge dans le but d'enrichir leurs connaissances et de leur permettre de relater leur vécu et expériences et d'innover dans le domaine environnemental. Parmi ces concours, il faut mentionner le concours national environnemental des établissements scolaires, le concours national de la photographie portant sur l'environnement.

##### **L'information environnementale orientée vers les jeunes**

Dans le cadre du renforcement de l'information environnementale orientée vers les jeunes, les actions suivantes ont été entreprises :

- Création de 03 émissions radiophoniques hebdomadaires spécialisées en matière d'environnement et de développement durable (« qualité de vie et écologie » à la radio des jeunes et « citoyenneté environnementale » à la radio culturelle de Tunis) ramenant le nombre total des émissions radiophoniques spécialisées aux niveaux national et régional à 10.

- Diffusion de spots télévisés avec une moyenne d'un spot par jour sur des thèmes qui se rapportent à la protection de la qualité de l'air, la gestion des déchets, la préservation de la propreté des places publiques et des routes
- Emission d'une série de spots télévisés pour faire connaître les circuits de tourisme écologique et culturel dans nos parcs nationaux
- Création d'un bulletin consacré à la qualité de l'air.

#### **4-2- Loisirs et tourisme environnemental orientés vers l'enfant**

Dans le cadre de l'intérêt porté à l'environnement urbain, les initiatives et les programmes de loisirs environnementaux se sont multipliés. Des parcs urbains ont été aménagés, des promenades au bord des plages sont organisées ainsi que des parcours de tourisme écologique. Plusieurs parcs nationaux et espaces de loisirs ont été équipés et modernisés.

#### **Organisation de visites dans les sites naturels pour les écoliers et les associations**

Les réserves naturelles sont des sites qui présentent des caractéristiques naturelles uniques pour l'équilibre environnemental. La plupart de ces sites sont aménagés de sorte à contenir des musées environnementaux et des centres d'accueil pour attirer les enfants, les jeunes et les familles ainsi que les chercheurs dans le domaine de la diversité biologique et la protection des ressources naturelles.

#### **4-3- Tribunes de discussion sur les jeunes et l'environnement**

En concrétisation de la décision du Président de la République proclamant l'année 2008 année de dialogue avec les jeunes sous le signe « la Tunisie d'abord » pour identifier les soucis des jeunes et leurs aspirations dans le domaine de l'environnement, 07 tribunes régionales de dialogue ont été organisées ainsi qu'une conférence nationale sur les jeunes et la citoyenneté environnementale. Parmi les recommandations issues de ces tribunes, il a été question de :

- Etendre le programme présidentiel leader des écoles durables
- Prévoir des avantages pour encourager les jeunes à utiliser les bicyclettes et un prix pour les municipalités qui réalisent les meilleurs taux d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables
- Etablir un code de conduite environnementale à respecter par les jeunes dans les établissements scolaires et les institutions culturelles et de jeunesse
- Intégrer les circuits de tourisme écologique au système de tourisme pour les jeunes
- Intensifier les programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale orientés vers les jeunes et adopter la fermeté dans les dépassements environnementaux et les préjudices portés aux ressources naturelles.

### **5- Droit de l'enfant aux loisirs et à la culture : Espaces modernes et programmes variés pour développer les capacités de l'enfant**

Les loisirs contribuent au développement des capacités intellectuelles, psychologiques et physiques de l'enfant. Ce ne sont plus un simple moyen de distraction mais une source de culture, de connaissances et un moyen pour développer les capacités et les facultés créatives. Afin de concrétiser le droit de l'enfant aux loisirs, plusieurs programmes ont été élaborés tels que la généralisation des espaces de technologie numérique orientés vers l'enfant et la vulgarisation de l'utilisation de ces outils par tous les enfants y compris les enfants à besoins

spécifiques. Par ailleurs, 1000 espaces de loisirs ont été spécialement aménagés pour les enfants dans les différentes régions.

## **5-1- Les espaces de culture et de loisir**

### **Maisons de culture : des espaces publics offrant des loisirs orientés vers l'enfant**

Le nombre des maisons de culture a atteint 210, celui des bibliothèques publiques pour enfants est de 324 alors que les bibliothèques mobiles sont de l'ordre de 30 en plus de la construction de 06 bibliothèques fixes.

Ces bibliothèques offrent un fonds de 2 399 862 titres et sont visitées par 2 373 252 enfants. Quant aux bibliothèques mobiles, elles comptent 463 871 titres et couvrent 1730 agglomérations et profitent à 323045 enfants.

### **Espaces de culture numérique**

Dans ce cadre, le centre national et les centres régionaux de l'informatique pour l'enfant, au nombre de 24, ont été renforcés à travers la mise en place d'espaces spécialisés équipés en installations numériques orientées vers l'enfant à besoins spécifiques. Ces différents centres ont formé 266720 filles et garçons.

03 clubs mobiles d'informatique ont également été créés pour permettre aux enfants des zones rurales d'accéder à ce genre de loisir et de culture.

### **Complexes et maisons des jeunes : contribution à la diffusion de la culture et aux loisirs**

Les maisons des jeunes ont atteint 296 établissements dont 28 maisons de jeunes avec centre d'hébergement qui ont profité à 74395 jeunes alors que les complexes de jeunes sont au nombre de 03.

En 2008, les clubs ruraux pour les jeunes ont été au nombre de 224 et ont bénéficié à 383368 adolescents et jeunes.

## **5-2- Animation sociale et éducative**

### **Clubs d'enfants**

Le nombre des clubs d'enfants a été en 2008 au nombre de 271, dont 69 complexes pour l'enfance, et ont drainé plus de 53 000 enfants encadrés par 884 éducateurs spécialisés.

Ces clubs ont été renforcés à travers la création d'espaces de l'informatique, des sciences et des langues qui offrent aux enfants des activités diverses avec l'encadrement de certaines associations et organisations actives dans le domaine de l'enfance en plus de leurs contributions à l'animation des quartiers à forte densité de population et le rapprochement de l'animation socio-éducative des enfants vivant dans les régions dépourvues en institutions spécialisées et ce à travers la mise en place de clubs itinérants à Kasserine, Mahdia et Seliana.

En 2007 et 2008, il a également été créé 64 espaces de loisirs en application de la décision 142 du programme présidentiel « La Tunisie de demain » selon laquelle 200 espaces de loisirs doivent être créés d'ici 2009 dans les institutions de l'enfance.

### **Animation culturelle au sein des établissements scolaires et de formation**

L'animation culturelle dans les établissements scolaires contribue au développement des facultés créatives de l'élève, à l'enrichissement de ces connaissances et à son divertissement.

Le nombre des clubs culturels et d'animation actifs au sein des établissements scolaires publics a atteint 22211 clubs en 2007/2008 au profit de 39187 élèves.

Les diverses activités culturelles assurées par ces clubs ciblent les élèves normaux et à besoins spécifiques.

### **5-3- Concrétisation du principe « sport pour tous »**

Pour permettre aux enfants depuis leur jeune âge d'exercer leurs droits aux loisirs et à l'éducation physique, des efforts ont été déployés pour améliorer le taux de couverture des écoles primaires en installations sportives. Le nombre des écoles qui offrent des cours d'éducation physique a ainsi atteint 2224 établissements sur 4507 avec un taux de 49.45%. Le nombre des associations sportives a également atteint en 2007-2008, 961 associations actives sur un total de 4507 établissements primaires et 1199 associations sur 1294 collèges et lycées secondaires.

### **5-4- Défis à relever et orientations futures pour préserver le droit de l'enfant aux loisirs**

Malgré tous les acquis et les réalisations au profit de l'enfant dans les différents domaines et notamment en matière de loisirs et malgré le fait que le droit au loisirs est accessible à tous à travers tout le pays de façon égale et sans discrimination aucune, il faut signaler les disparités au niveau de la participation des jeunes aux activités de loisirs liés à plusieurs facteurs : le type de l'activité, l'espace réservé à l'activité, le niveau intellectuel et culturel de la famille, l'âge de l'enfant, ses choix et ses préférences...

Afin d'intensifier la participation de l'enfant aux activités culturelles et de divertissement, il est recommandé de procéder à ce qui suit :

- encourager la création d'établissements et d'espaces réservés aux activités touristiques et de loisirs pour l'enfance et pour les jeunes et notamment ceux à besoins spécifiques,
- prévoir des encouragements et des avantages au profit des sociétés et des agences de voyage spécialisées dans le tourisme des jeunes et des enfants et tout particulièrement ceux à besoins spécifiques
- adopter une charte qui régit le droit de l'enfant à exercer les différentes activités de loisirs, charte à établir par les différentes structures et organisations concernées ainsi que les intervenants et les parties actives dans ce domaine,
- étendre la gratuité des musées, des sites archéologiques et des réserves naturelles
- intensifier les programmes de loisirs et les animations et notamment dans les quartiers à forte densité de population.

### **6- Droit de l'enfant à l'expression et à la participation : Une meilleure capacité de dialogue et d'expression pour un enfant émancipé et responsable**

La famille et la société sont tenue de responsabiliser l'enfant et de lui apprendre les règles de la vie sociale en lui offrant l'occasion de participer, de s'exprimer et d'exposer ses soucis en toute objectivité et en ayant confiance en soi ce qui lui permet en même temps d'apprendre à bien écouter l'autre et à s'entretenir avec autrui.

Plusieurs mécanismes ont été créés dans ce sens tels que le parlement de l'enfant, les conseils municipaux des enfants, les clubs d'enfants parlementaires, les associations des supporters des enfants parlementaires, les conseils des représentants des élèves dans les écoles et les lycées et les associations des enfants.

#### **6-1- Le parlement de l'enfant : un espace de responsabilisation de l'enfant**

Le parlement de l'enfant est un forum de dialogue et de concertation sur des sujets d'intérêt pour l'enfant pour l'habituer à participer à la vie publique et à exercer la démocratie. Cet

exercice contribue également à ancrer en lui le sens du civisme et à diffuser la culture des droits de l'enfant à large échelle.

En 2008, le parlement de l'enfant a tenu deux sessions ordinaires au sein de la chambre des députés, la première session a eu lieu le 28 mars 2008 sur « l'enfant et la richesse en eau » et la seconde s'est tenue le 26 décembre 2008 sur le thème « le rôle des médias dans l'éducation de l'enfant ». La participation de l'enfant s'est distinguée par leurs capacités de réflexion, d'analyse et de dialogue.

Les clubs d'enfants parlementaires ont axé leurs activités en 2008 sur des thèmes qui se rapportent à la violence contre les enfants et les moyens de prévention des comportements à risque.

### **Le parlement de l'enfant maghrébin : ouverture sur l'autre et appui à la coopération**

Afin de valoriser l'expérience des parlements de l'enfant dans les pays maghrébins, le Conseil consultatif de l'UMA a adopté lors de sa 6<sup>ème</sup> session tenue à Tunis en juin 2005 une décision pour créer un parlement de l'enfant maghrébin qui a pour but d'ancrer l'esprit d'appartenance et de citoyenneté maghrébine et de renforcer les liens de fraternité et d'amitié parmi les enfants des pays du Maghreb et avec les parlements régionaux et mondiaux similaires.

La session constitutive a eu lieu à Tunis les 11 et 12 juillet 2008 avec la participation de 50 filles et garçons (10 enfants de chacun des 05 pays de l'UMA). Les travaux de cette session ont été couronnés par l'adoption du règlement intérieur du parlement de l'enfant maghrébin et la déclaration finale de la session.

### **6-2- Les conseils municipaux pour enfants : une participation active à la vie publique**

Les membres des conseils municipaux pour enfants sont au nombre de 4366 répartis sur 264 municipalités dont 1935 filles, i.e. 44.32%.

Le conseil se compose de 04 comités permanents chargés de la propreté, de l'environnement et de la santé ; de la culture et des loisirs ; de la solidarité ; de l'information, de la sensibilisation et des relations avec les conseils municipaux pour enfants.

Dans ce cadre, plusieurs activités ont été entreprises dont notamment des campagnes de sensibilisation pour la propreté des établissements scolaires et leurs environnements proches, les places publiques et les quartiers et l'entretien des espaces verts, la plantation d'arbres et la contribution aux festivités à l'occasion de la journée de la propreté... en plus des visites rendues aux enfants malades dans les hôpitaux.

### **6-3- Année du dialogue avec les jeunes**

Plus de 400000 jeunes tunisiens (élèves, étudiants et travailleurs...), dont des jeunes à besoins spécifiques, ont pris part au dialogue ouvert depuis le 22 mars 2008 sous le signe « La Tunisie d'abord » pour connaître leurs avis et leurs suggestions sur des sujets qui concernent l'avenir de la Tunisie dans les différents domaines du développement.

A la lumière des résultats de ce dialogue, une stratégie nationale pour les jeunes sera élaborée pour les années à venir.

### **6-4- Les délégués des élèves dans les conseils des établissements scolaires**

Pour concrétiser la participation active de l'élève à la vie active, des délégués sont élus pour représenter les élèves dans les conseils des établissements scolaires. Cette démarche vise à former les jeunes à la gestion et à les responsabiliser en adoptant le dialogue et l'art de

convaincre avec tous les membres de la famille éducative pour résoudre les problèmes qui risquent d'entraver le bon déroulement du travail à l'école.

## **7- La société civile : un appui à l'Etat dans la protection des droits de l'enfant**

La société civile, avec ses différentes composantes, constitue un appui important à l'Etat dans ses efforts de développement en adhérant à ses orientations et en appliquant ses programmes dans le cadre d'un partenariat actif qui contribue à la consolidation des droits de l'enfant et permet à chaque enfant et adolescent, y compris les enfants à besoins spécifiques, d'accéder à ces droits.

Dans ce contexte, les associations et les organisations actives dans le domaine de l'enfance ont contribué, en 2008, au renforcement des programmes se rapportant à l'éducation, à la santé, à la prise en charge, à la protection, aux loisirs et à la participation.

### **7-1- Dans le domaine de l'éducation**

- renforcement du réseau des jardins d'enfants dans les zones rurales et les quartiers populaires à forte densité de population et dans les zones dans lesquelles le taux de couverture ne dépasse pas 10% puisque le nombre total n'y dépasse pas les 258 jardins (112 dans les zones rurales et 146 dans les quartiers populaires) accueillant 11 460 enfants âgés entre 3 et 5 ans.
- Contribution à l'encadrement des élèves qui ont abandonné l'école.
- Contribution à l'amélioration des conditions de travail à travers la participation des parents à l'entretien des établissements scolaires publics.
- Contribution aux programmes qui ont pour but de limiter l'échec scolaire et de lutter contre le phénomène des cours privés.
- Aide aux élèves qui ont abandonné l'école en les préparant à la vie professionnelle à travers des apprentissages dans les centres de formation professionnelle.

### **7-2- Dans le domaine de la protection**

- Contribution à la prise en charge des enfants sans soutien familial en accueillant 27 enfants (16 garçons et 11 filles) dans les villages SOS de Gammarth, Seliana et Mahres. Le nombre des enfants sous tutelle a ainsi atteint 267 répartis sur 36 foyers familiaux.
- Accueil de 183 enfants en 2008 dans des unités de vie (11) qui dépendent des associations actives dans le domaine de l'enfance sans soutien familial et insertion de 170 parmi eux.
- Organisation de réunions de sensibilisation avec les parents des enfants handicapés.
- Organisation de tribunes de discussion sur l'importance du dialogue au sein de la famille
- Assurer des interventions de conciliation parmi les parties en litige au sein de la famille (enfants- parents- époux)

### **7-3- Dans le domaine de la santé**

- Octroi de lunettes de vue et d'appareils auditifs à 300 élèves à besoins spécifiques et venant de familles nécessiteuses

- Organisation de caravanes sanitaires dans plusieurs zones rurales au profit de 500 élèves
- Production d'un film « l'inconnu » sur la protection contre le SIDA.



## **L'obésité chez l'enfant et l'adolescent <sup>1</sup>**

L'obésité se définit par une masse corporelle qui dépasse la limite normale à cause d'un cumul de graisses<sup>2</sup> (1). **L'indice de masse corporelle (IMC)** est utilisé pour évaluer le surpoids ou l'obésité.

Le corps atteint le surpoids lorsque l'IMC dépasse 25 kg/m<sup>2</sup> et arrive à l'obésité lorsque l'IMC dépasse 30 kg/m<sup>2</sup>.

Chez l'enfant, la définition de l'obésité est plus complexe à cause de l'évolution du poids suivant l'âge, de l'absence d'une définition des symptômes pathologiques qui accompagnent cet état à l'enfance en plus de l'interdépendance entre les critères de l'IMC, de l'âge, du sexe et de la puberté (1).

Malgré la fragilité de l'IMC et de son instabilité, il a été adopté pour définir l'obésité et déterminer ses limites chez l'enfant.

### **1- L'obésité à travers le monde selon les études médicales**

Les études montrent que l'obésité et l'excès de poids touchent plus de 22 millions d'enfants âgés de moins de 05 ans et que 10% des enfants et des adolescents entre 05 et 17 ans souffrent de surpoids ou d'obésité.

L'obésité a pris de plus en plus de terrain pendant les deux dernières décennies à un rythme variable selon les groupes d'individus, la race, l'âge et le sexe.

### **2- Causes de l'obésité (étiologie)**

L'obésité est due à plusieurs facteurs génétiques et environnementaux en plus d'autres facteurs importants tels que les mauvaises habitudes alimentaires et le mode de vie urbain caractérisé par la sédentarité.

- Facteurs environnementaux

L'obésité s'installe suite à un déséquilibre entre le cumul des aliments et la dépense d'énergie. Certains facteurs sont également à l'origine de l'obésité tels que l'usage excessif de la télévision et des jeux vidéo et le recours quasi automatique aux moyens de transport.

Certaines études expliquent la grande prévalence de l'obésité chez les enfants surtout par l'effet des spots publicitaires télévisés qui vantent aux enfants des aliments les poussant à consommer sans modération des matières grasses et des glucides et à négliger les fruits et les légumes.

Le fait de manger souvent en regardant la télévision et de consommer des aliments sans grande valeur nutritive contribue directement au phénomène de l'obésité chez l'enfant.

Parmi les habitudes alimentaires liées à la surcharge pondérale et à l'obésité chez l'enfant, il faut citer :

- le petit déjeuner qui n'est pas pris de manière régulière et qui est souvent déséquilibré au niveau nutritionnel
- la consommation excessive de matière grasse et de glucides et une consommation limitée des fruits et légumes
- le grignotage d'aliments gras et calorifiques tout le long de la journée et les crises de boulimie.

---

<sup>1</sup> Ce document a été élaboré par Samir Boukthir, Leila Saddem, Samira Blouza Chebchoub et Saida Ben Becher

<sup>2</sup> Numéros des références adoptées

En plus de la sédentarité, du manque d'activité et d'un mauvais régime alimentaire, l'enfant en surpoids ou obèse ne pratique souvent pas de sport à l'école. Le sevrage précoce fait également partie des facteurs qui causent l'obésité ou le surpoids à l'âge de l'enfance.

- Facteurs génétiques

Les facteurs environnementaux, comportementaux et sociaux jouent, certes, un rôle important dans la propagation de l'obésité. Mais pendant les trois dernières décennies, le patrimoine génétique a également été accusé comme ayant un effet déterminant dans la prédisposition à l'obésité.

- Le niveau socio-économique et son effet sur l'obésité chez l'enfant

Les études conduites sur le sujet de l'obésité ont montré que ce phénomène touche surtout les classes à revenu moyen ou faible. Alors que d'autres études ont conclu à un taux de prévalence de l'obésité chez l'enfant âgé de 05 de l'ordre de 7,9% dans les familles aisées et de 14,4% dans les familles de niveau socio-culturel limité. Quant aux enfants âgés entre 10 et 11 ans, le taux de prévalence a été respectivement de 12,4% et de 29,3%.

- Le niveau éducatif des parents

Les données relatives au niveau éducatif des parents diffèrent selon les pays et leur niveau de développement. Certaines études ont démontré qu'un nombre élevé de parents de niveau universitaire ont des enfants dont le poids est normal alors que les parents qui ont un niveau éducatif limité ont des enfants obèses. Les études ont également mis en exergue le niveau éducatif limité de la mère qui est souvent un facteur favorable à l'obésité de l'enfant.

### **3- L'obésité chez l'enfant et l'obésité morbide**

L'installation de l'obésité jusqu'à après l'enfance pose le problème de l'obésité à l'âge adulte puisque près des 2/3 des enfants obèses continuent à l'être quand ils deviennent adultes. Ce danger touche également 80% des adolescents.

Par ailleurs, l'obésité précoce est corrélée à des complications chroniques telles que les complications métaboliques, les affections artérielles, les maladies respiratoires, les problèmes digestifs et des os, les problèmes psychologiques et les tumeurs. Ces complications apparaissent chez l'enfant et continuent jusqu'à l'âge adulte. L'obésité peut également être corrélée à une augmentation des taux de mortalité précoce de l'ordre de 50 à 80%.

### **4- La situation en Tunisie**

- **Répartition des cas d'obésité selon l'âge**

Les études conduites en Tunisie depuis 1985 ont montré que le taux des enfants âgés entre 3 et 36 mois qui souffrent de surcharge pondérale est passé de 3.8% en 1998 à 10.3% en 2006. Le taux des adolescents âgés entre 15 et 19 ans souffrant de ce même mal est passé de 3.1% à 17.4% pour les garçons et de 11.9% à 20.7% pour les filles et ce, pour la période 1997 et 2005.

- **Répartition selon le sexe**

Une étude réalisée en 2007 dans le grand Tunis et à Mahdia a montré que les filles sont plus exposées au risque d'être obèse et de souffrir de surcharge pondérale.

- **Obésité et poids à la naissance**

Les études ont prouvé que lorsque le poids du bébé à la naissance dépasse les 4000 g, ce bébé est plus exposé qu'un autre au risque d'être plus tard en surpoids.

- **Obésité et allaitement naturel**

Les études ont également montré que la prévalence de l'obésité est plus faible chez les enfants qui ont bénéficié d'un allaitement naturel complet pendant 06 mois ou plus après leur naissance par rapport aux enfants qui ont été allaités pendant moins de 06 mois ou qui ont bénéficié d'un allaitement artificiel.

- **Obésité et niveau socioéconomique des parents**

Les études réalisées en 2007 dans le grand Tunis ont montré que les parents des enfants qui sont obèses ou en surpoids sont des cadres supérieurs et sont titulaires de diplômes universitaires.

La prévalence de l'obésité et de la surcharge pondérale dans les milieux aisés peut être expliquée par ce qui suit :

- les parents ne maîtrisent pas bien les règles de l'éducation alimentaire
- chez certaines familles, le concept de l'obésité est lié à la richesse et à la santé
- l'allaitement naturel est délaissé au profit de l'allaitement artificiel
- les aliments sont disponibles en grandes quantités chez l'enfant qui vit dans un milieu aisé.

- **Obésité et moyenne du poids des parents**

Différentes études ont montré que les parents et les enfants obèses ou en surcharge pondérale souffrent souvent des mêmes problèmes

- **Obésité et habitudes alimentaires**

Les études ont montré qu'entre 12,3% et 16% des enfants obèses ne prennent pas de petit-déjeuner ou prennent occasionnellement un petit-déjeuner déséquilibré et riche en glucides et en matières grasses. Ces enfants prennent souvent à la hâte un déjeuner et un dîner pauvres en fruits et légumes en plus des collations et des repas rapides qu'ils mangent au quotidien.

Les études ont également montré que le grignotage et le manque d'exercice physique constituent les principales causes de l'obésité.

- **Obésité et pathologies**

La plupart des études ont montré dans ce contexte que l'obésité prédispose le corps à plusieurs maladies qui minent la santé de la personne atteinte lorsqu'elle arrive à l'âge adulte. Une étude, qui a touché 789 élèves atteints de maladies cardio-vasculaires, a fait ressortir que 6.1% parmi eux souffrent d'obésité. Au bout de 04 années de suivi de cette cohorte, il s'est avéré que le taux des personnes atteintes d'hypertension est d'environ 25% et le taux des obèses varie entre 48.9% et 59% et surtout ceux souffrant de triglycéride.

## **5- Recommandations**

La prévalence de l'obésité parmi les enfants et particulièrement dans le milieu scolaire tunisien et l'augmentation des dangers connexes appellent à une intervention immédiate à tous les niveaux pour limiter la propagation de ce fléau. Les recommandations pratiques suivantes peuvent être adoptées pour l'élaboration d'une stratégie de travail qui vise à limiter l'obésité et à la prévenir :

- **Intervention au niveau des médecins et particulièrement les pédiatres :**

- √ la sensibilisation à l'importance de suivre le poids et la taille de chaque enfant, au moins, une fois par an dans le but de surveiller son indice de masse corporelle,
- √ intégrer les diagrammes de l'IMC dans les dossiers médicaux scolaires et notamment le diagramme de la surcharge pondérale en plus du diagramme du poids et de la taille,
- √ intensifier les visites médicales pour les enfants pendant la période pré-scolaire en plus de la formation des médecins dans le domaine du dépistage des symptômes de l'obésité chez l'enfant,

- **Intervention au niveau de la famille**

- Organiser des campagnes de sensibilisation et préparer des supports et des spots éducatifs pour :
  - √ Encourager l'allaitement naturel en adoptant des textes de loi favorables à la prolongation du congé de maternité ou de la période d'allaitement (1heure/jour), création de crèches sur les lieux de travail et assouplissement des horaires de travail pour aider la mère qui allaite,
  - √ Observer des horaires pour prendre quotidiennement le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner et encourager une alimentation équilibrée et variée qui intègre les légumes et les produits frais,
  - √ Encourager un petit déjeuner équilibré à travers la promotion des régimes alimentaires adaptés à ce repas
  - √ Limiter la collation matinale uniquement aux enfants qui n'ont pas pris de petit-déjeuner,
  - √ Encourager la consommation des fruits et légumes en veillant à prendre les repas en famille
  - √ Eviter de manger devant la télévision
  - √ Abandonner la consommation des boissons gazeuses pendant les repas
  - √ Arrêter le grignotage et encourager la consommation des fruits et légumes
  - √ Encourager les membres de la famille à pratiquer régulièrement des activités physiques et sportives
  - √ Limiter le temps que passe l'enfant devant la télévision

- **Intervention au niveau scolaire**

- √ Mettre en place une culture alimentaire qui incite à une alimentation saine et rappeler les dangers de l'obésité tout en veillant à ne pas maltraiter les enfants en surpoids à travers des débats parmi le cadre enseignant sur les meilleurs moyens d'encadrer ces enfants en se faisant aider par des experts en communication,
- √ Organiser des campagnes éducatives et de sensibilisation qui montrent l'importance du petit-déjeuner pour l'équilibre du régime alimentaire
- √ Contrôler la qualité des aliments consommés par l'enfant à l'école et dans le jardin d'enfants
- √ Encourager la pratique des activités sportives scolaires et équiper les écoles en installations sportives adaptées,
- √ Intensifier le contrôle des commerçants qui ciblent les enfants et ceux qui s'installent devant les écoles.

- **Intervention au niveau de la politique de santé**

- √ Elaborer un programme national pour la lutte contre l'obésité et mobiliser toutes les parties concernées pour sa mise en œuvre
- √ Créer des unités de recherche et des laboratoires au sujet de l'obésité au sein des universités et des ministères
- √ Encourager les partenariats avec les médias et les industries agroalimentaires dans le but de rationaliser la consommation et de diffuser une culture alimentaire saine en veillant au respect des règles de l'étiquetage des produits alimentaires
- √ Encourager les parents et les enfants à pratiquer régulièrement des activités sportives
- √ Créer des parcours de santé dans le plus grand nombre possible de quartiers, encourager le sport scolaire et limiter le nombre des dispenses aux seuls élèves qui en ont besoin.

## **6- Conclusion**

Etant donné que cette maladie se propage rapidement, il faudrait doubler d'efforts pour la prévenir afin d'éviter ses effets indésirables à l'âge adulte. Ceci nécessite la conjugaison des efforts des familles, des écoles et des institutions de la société civile en plus des institutions officielles nationales et locales pour sensibiliser tous les citoyens, adultes, jeunes et enfants, à la nécessité de suivre un régime alimentaire sain et de pratiquer des activités physiques et sportives.